



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 28 JUIN 2024 À 08 H15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 21/06/24

Conseillers en
exercice :
84
Conseillers
présents :
64
Conseillers
représentés :
19
Total votants :
0

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS - 2023**

DÉLIBÉRATION N°DEL20240628_117

Commission principale : 6 Environnement

Rapporteur : Laurent BRUNMUROL.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 28 juin 2024 à 08 H15 avenue
de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Henri GISSELBRECHT, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Chantal LAVAL, Florent GUITTON, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Christine FAURE, Jean-Christophe CERVANTÈS, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Patrick NÉHÉMIE, Jean PICHON, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Chantal LELIÈVRE, Marion BARRAUD, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Catherine PINET-TALLON, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Julie DUVERT, Alexis BLONDEAU, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine MANDON pouvoir à Alain FAGONT
Hervé PRONONCE pouvoir à Jacqueline BOLIS
Anne-Marie PICARD pouvoir à Jean PICHON
Serge PICHOT pouvoir à Sylvie VIEIRA DI NALLO
Cécile AUDET pouvoir à Charles DUBREUIL
Nicolas BONNET pouvoir à Claire BRIEU
Dominique ADENOT pouvoir à Dominique BRIAT
Nathalie CARDONA pouvoir à Marion CANALES
Philippe MAITRIAS pouvoir à Bernard BARRASSON
Fabienne THOULY-VOUTE pouvoir à Chantal LELIÈVRE
Hélène VEILHAN pouvoir à Marion BARRAUD
Estelle BRUANT pouvoir à Vincent SOULIGNAC
Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY
Yves RAMON pouvoir à Cécile LAPORTE
Christine BIGOURET pouvoir à Catherine PINET-TALLON
Claude AUBERT pouvoir à Jean-Marc MORVAN
Marie DAVID pouvoir à Chantal LAVAL
Fatima BISMIR pouvoir à Julie DUVERT
Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Luc LEVI ALVARES

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE -
ÉNERGIE - AIR - CLIMAT - DÉCHETS MÉNAGERS - AGRICULTURE -
ALIMENTATION du 10 juin 2024
BUREAU du 14 juin 2024
CONSEIL MÉTROPOLITAIN du 28 juin 2024

Direction Gestion des Déchets / 8962
Michel VALENTE

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - 2023

Le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est un outil d'information comprenant obligatoirement un ensemble d'indicateurs techniques et financiers. Ce rapport vise les objectifs suivants :

- rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le sujet dans une logique de transparence,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service pour favoriser leur prise de conscience des enjeux de prévention et du tri des déchets mais aussi l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné lors du l'examen du compte administratif de l'établissement public. Il est également présenté, pour avis, à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et enfin, il est ensuite transmis aux communes membres pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à disposition du public des communes membres de la Métropole et sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

Les indicateurs présents dans le rapport sont d'ordre techniques et financiers, à savoir :

- habitants desservis par la collecte, types et fréquences des collectes proposées, quantités collectées, nature des traitements etc.,
- montant des dépenses du service, modalités de financement, modalités d'exploitation.

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clermont Auvergne Métropole pour l'année 2023 annexé à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	0	=	64 Conseillers Présents	+	19 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

**Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,**



*Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Laurent BRUNMUROL*



clermont
auvergne
métropole

Rapport 2023

du service
public de
prévention
et de gestion
des déchets
ménagers et
assimilés



COMME BLANCHE-NEIGE,
COMPOSTONS POUR VALORISER
NOS BIODÉCHETS

CHAQUE GESTE COMPTE.
TRIEZ, COMPOSTEZ, REUTILISEZ



Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

S²LOW

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE



Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.

Les faits marquants de 2023

Face aux enjeux environnementaux et aux obligations réglementaires qui en découlent, Clermont Auvergne Métropole a souhaité redéfinir sa politique de gestion des déchets afin que celle-ci soit plus performante et plus adaptée à son territoire. Aussi, Clermont Auvergne Métropole s'est doté d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce plan est un outil qui va permettre de mieux structurer les actions de service public liées aux déchets pour permettre d'atteindre des objectifs de réduction et de valorisation des déchets, objectifs qui sont chiffrés.

L'atteinte de ces objectifs doit permettre à la Métropole d'une part, de répondre aux mieux, avec des solutions adaptées, aux enjeux environnementaux et d'autre part, d'obtenir, à travers la vente des matériaux, des recettes financières et ainsi maîtriser au mieux les coûts du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Sommaire

Présentation générale du service :	page 4
La collecte des déchets :	page 10
Le traitement des déchets :	page 23
La prévention des déchets :	page 30
La communication et les animations :	page 38
Le coût du service :	page 44
Les chiffres clés :	page 48
L'évolution du service de gestion des déchets :	page 50



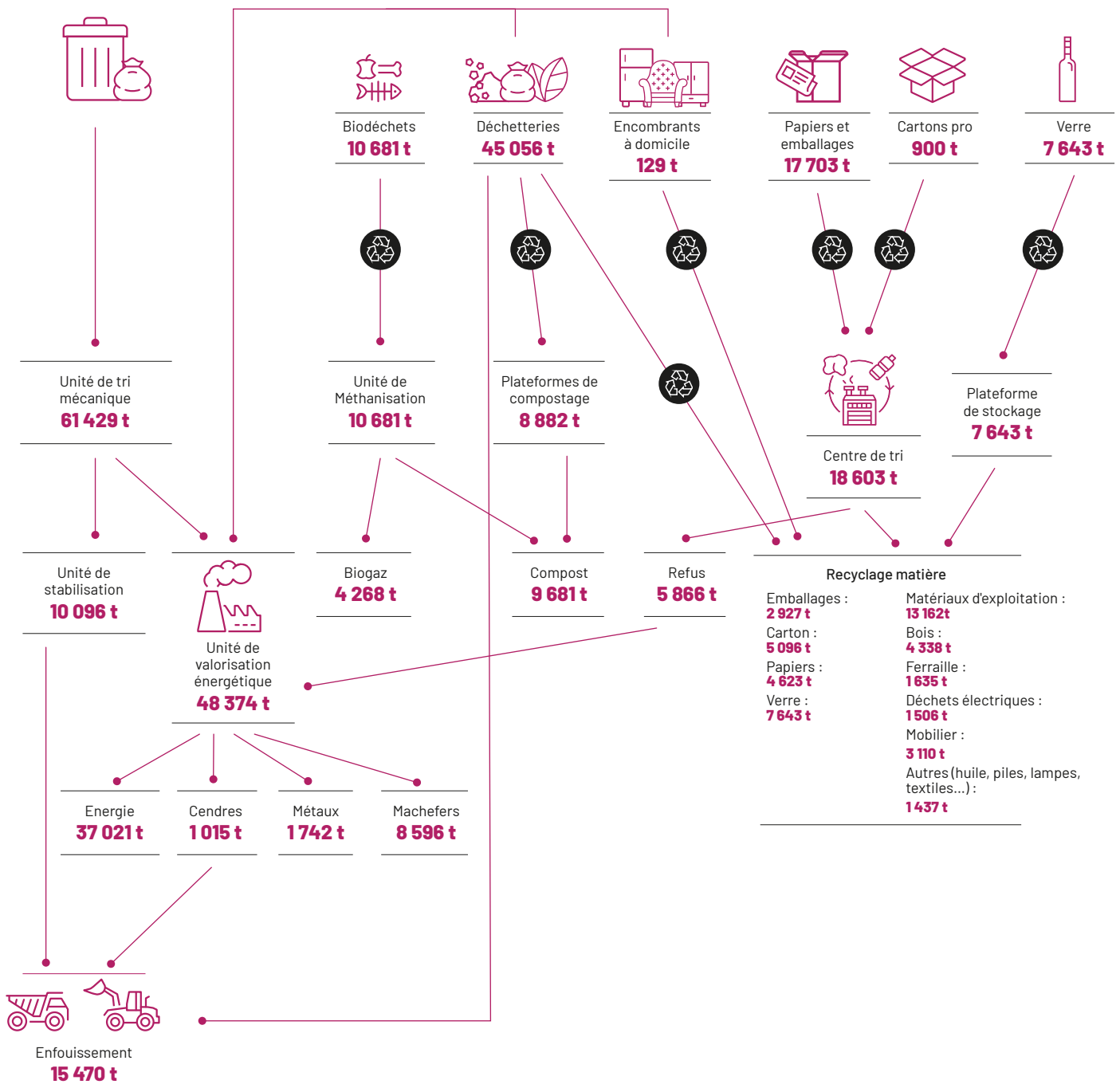
Maquette réalisée par l'école Michelet de Clermont-Ferrand pour le défi : Mon Environnement et Moi.

Présentation générale du service

Vision d'ensemble des collectes

Collecte des déchets
non recyclables
61 429 t
43 %

Collectes séparées
82 111 t
57 %



Présentation générale du service

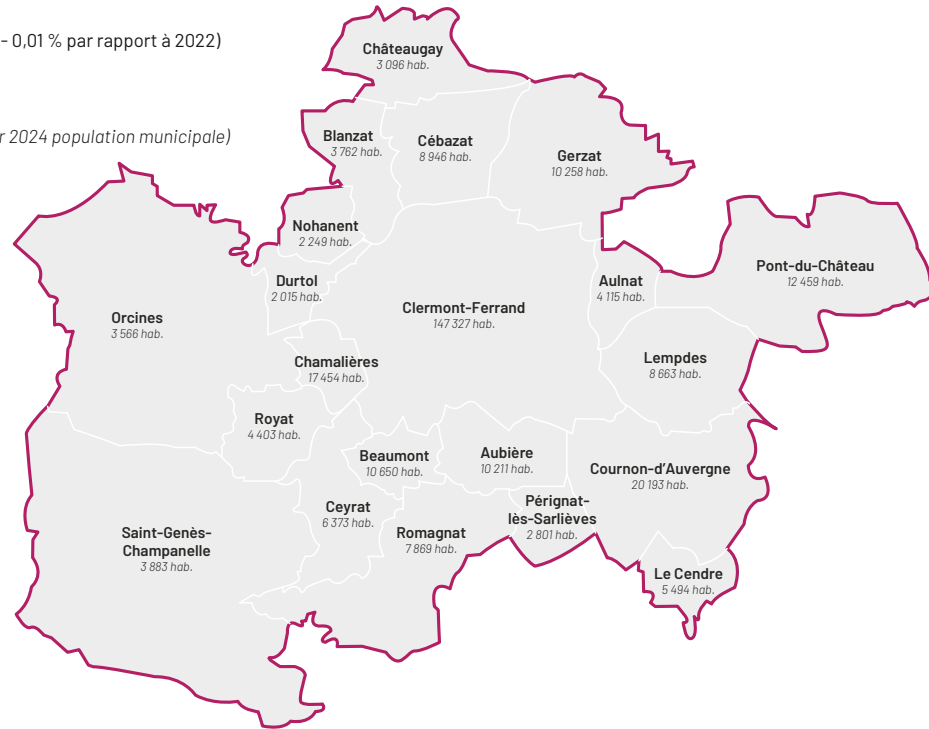
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole :

21 communes

295 787 habitants (- 0,01 % par rapport à 2022)

30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2024 population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Les services mis en œuvre :

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

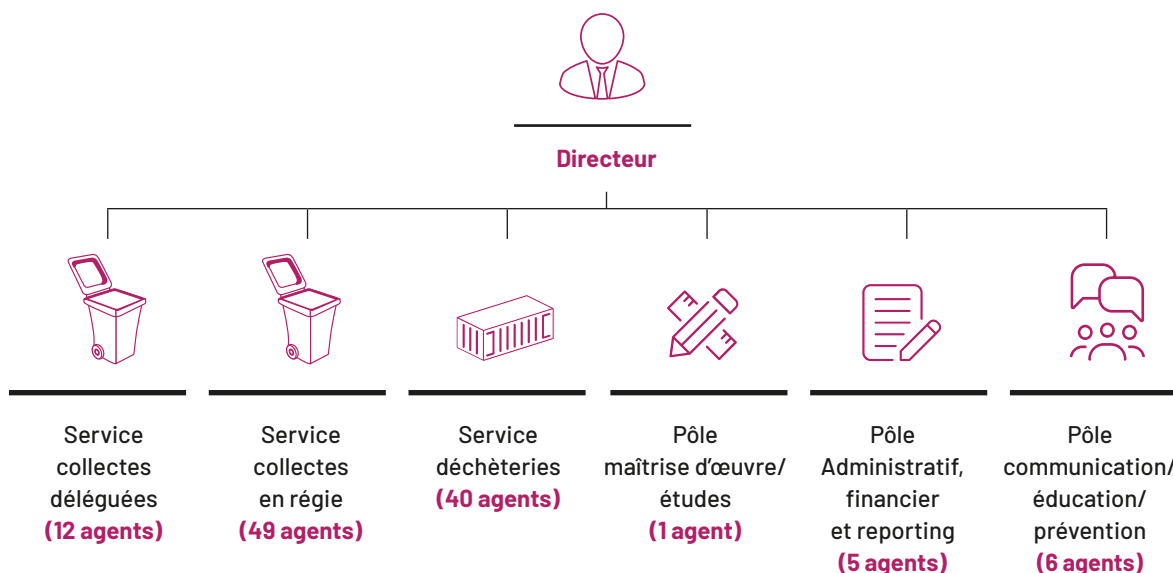
- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchèterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose sans contrepartie financière des composteurs.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Les moyens humains

En 2023, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait **114 agents** titulaires.



Les modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plastique	
Aubière	▲	▲	▲	▲	▲
Aulnat	◇	▲	◇	◇	▲
Beaumont	▲	▲	▲	▲	▲
Blanzat	▲	▲	▲	▲	▲
Cébazat	▲	▲	▲	▲	▲
Ceyrat	▲	▲	▲	▲	▲
Chamalières	▲	▲	▲	▲	▲
Châteaugay	▲	▲	▲	▲	▲
Clermont-Ferrand	▲	▲	▲	▲	▲
Cournon-d'Auvergne	◇	▲	◇	◇	▲
Durtol	▲	▲	▲	▲	▲
Gerzat	▲	▲	◇	▲	▲
Le Cendre	◇	▲	◇	◇	▲
Lempdes	◇	▲	◇	◇	▲
Nohanent	▲	▲	▲	▲	▲
Orcines	◇	▲	◇	◇	▲
Pérignat-les-Sarliève	◇	▲	◇	◇	▲
Pont-du-Château	◇	▲	◇	◇	▲
Romagnat	▲	▲	▲	▲	▲
Royat	▲	▲	▲	▲	▲
Saint-Genès-Champanelle	◇	▲	◇	◇	▲

▲ Prestation déléguée

◇ Prestation en régie

Nature du service délégué

Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Marchés de services liés aux collectes et aux déchèteries			
C21-089 : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur Clermont-Ferrand et nettoyage et désinfection des bacs	VEOLIA	01/01/2022	31/12/2029
22SF082 : Collecte des déchets ménagers et assimilés et désinfection de contenants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	VEOLIA	01/01/2023	30/12/2030
22SF131 : Collecte du verre pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	PAPREC	01/01/2023	31/12/2026
23SF023 : Fourniture, gestion et maintenance des bacs roulants et lavage des mobiliers urbains de collecte sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole	SULO	24/03/2023	23/03/2027
22SF096 : Mise à disposition de contenants et traitement des déchets des déchèteries	VEOLIA	01/12/2022	30/11/2026
C19-135 : Collecte des encombrants à domicile sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole	SUEZ-ENVIE	15/11/2019	14/11/2023
C20-010-01 : Animations scolaires concernant le Développement Durable – Lot n°1 Déchets	REEA	22/06/2020	21/06/2024
Marchés de fournitures liées aux collectes			
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	UGAP	/	/
Fourniture de colonnes aériennes en plastique (verre, corps creux et corps plats)	UGAP	/	/
22SF167 : Fourniture de colonnes métalliques pour apport volontaire destinés à la collecte des déchets non recyclables, papiers et emballages et du verre)	SULO	07/02/2023	06/02/2027
22SN103 : Déploiement de la technologie Cliiink valorisation du geste du tri du verre adaptable sur les colonnes de tri aériennes et enterrées	TERRADONNA	14/11/2022	13/11/2027
Marchés de travaux liés aux collectes			
C20-027 : Travaux de mise en place et d'implantation de mobilier urbain liés à la collecte des déchets ménagers	RENON	09/03/2020	08/03/2024
Marchés de services et de travaux liés aux déchèteries			
22SD039 : Etude géotechnique déchetteries PDC	ALPHA BTP NORD	07/03/2022	En cours
Maîtrise d'Œuvre pour la rénovation de la déchèterie de Pont-du-Château	LOLA MARTY	01/12/2021	En cours
22SF150 : Maîtrise d'Œuvre construction de la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle	ER ARCHITECTES	20/12/2022	En cours

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE

S²LOW

La collecte des déchets



La collecte des déchets

Présentation

La collecte en porte à porte

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte
des déchets
non recyclables
(bac à couvercle noir)



la collecte
des papiers
et emballages
(bac à couvercle jaune)



la collecte
des cartons des
professionnels
(bac à couvercle bleu)



la collecte
des biodéchets
(bac à couvercle
vert d'eau)

Modalités

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

A noter que chaque année, est assurée une désinfection des bacs des déchets non-recyclables et biodéchets.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages). Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des dispositifs d'apports volontaires (conteneurs enterrés, claustras...).

Nombre de bacs en place	2022	2023	Évolution
Bacs à couvercle noir (Déchets non recyclables)	98 867	98 880	+0,01%
Bacs à couvercle jaune (Papiers et emballages)	87 602	88 191	+0,67%
Bacs à couvercle vert d'eau (Biodéchets)	49 078	49 494	+0,85%
Bacs à couvercle bleu (Cartons professionnels)	1 759	1 813	+3,07%
Composteurs	4 323	6 110	+41,34%

La collecte des déchets

Fréquences de collectes

La collecte des déchets non-recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone non FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine
Gros producteurs	Toute l'année	En cours de déploiement

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés sur les communes de la zone régie. Elles n'ont pas lieu le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre sur les communes de la zone déléguée.

La collecte des déchets

Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab)

Matériaux collectés	2022	2023	Evolution
Déchets non recyclables	63 338,71 t (214,11 kg/hab)	61 429,40 t (207,68 kg/hab)	- 3,01 % (-3,00 %)
Papiers et emballages	17 961,27 t (60,72 kg/hab)	17 702,73 t (59,85 kg/hab)	- 1,44 % (- 1,43 %)
Biodéchets	11 335,21 t (38,32 kg/hab)	10 680,65 t (36,11 kg/hab)	- 5,77 % (- 5,76 %)
Cartons des professionnels	956,92 t (3,23 kg/hab)	899,84 t (3,04 kg/hab)	- 5,95 % (- 5,94 %)
TOTAL	93 592,11 t (316,38 kg/hab)	90 712,62 t (306,68 kg/hab)	-3,08 % (-3,07 %)

En 2023, la quantité totale de déchets collectés est en baisse par rapport à 2022 (-3,08 %). Elle représente 90 712,62 tonnes, soit 306,68 kg par habitant en 2023 contre 316,38 kg en 2022.

La collecte des déchets

La collecte en apport volontaire

Présentation

3 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre
- pour les déchets non recyclables
- pour les papiers et emballages

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés et répartis en fonction de la présence ou non de locaux poubelles, de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées et / ou de claustras (ensemble de bacs regroupés entre 4 parois métalliques ajourées laissant les couvercles accessibles).

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

Nombre de colonnes en place	2022	2023	Évolution
Colonnes à verre enterrées	132	139	+ 5,30 %
Colonnes à verre aériennes	605	606	+ 0,17 %
Colonnes déchets non recyclables enterrées	58	65	+ 12,07%
Colonnes déchets non recyclables aériennes	282	301	+ 6,74 %
Colonnes déchets non recyclables ascenseurs	/	16	/
Colonnes papiers/emballages enterrées	52	60	+ 15,38 %
Colonnes papiers/emballages aériennes	288	307	+ 6,60 %
Colonnes papiers/emballages ascenseurs	/	11	/
Colonnes papiers	4	4	0 %
Colonnes bouteilles en plastique	2	2	0%
Colonnes cartons	6	9	+ 50 %
Claustras	/	34	/



La collecte des déchets

Fréquences de collectes

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 5 h et 23 h.

Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

Quantités collectées

Les collectes des colonnes déchets non-recyclables, papiers/emballages, papiers-cartons et bouteilles plastiques sont intégrées à la collecte en porte-à-porte.

Matériaux collectés	2021	2022	Évolution
Verre	7 843,12 t (26,5 kg/hab)	7 642,94 t (25,8 kg/hab)	- 2,55 % (-2,54 %)

La collecte du verre est en baisse par rapport à 2022 (-2,55%), la baisse n'est pas propre à la Métropole, elle se retrouve sur l'ensemble du territoire national.

Le dispositif cliiink

Depuis février 2023, des boîtiers cliiink sont installés sur des colonnes à verre. Ce dispositif permet aux usagers de valoriser leur dépôt de verre en bons de réduction dans des commerces partenaires.

	2023
Nombre de colonnes à verre équipées d'un boîtier cliiink	332
Nombre de comptes cliiink créés	8 296
Nombre de souscriptions à des offres	2 223

En 2023, 59% des utilisateurs inscrits ont moins de 45 ans.

La collecte des déchets

La collecte en déchèterie

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchèteries sur l'ensemble de son territoire.

Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchèteries, ce qui représente 14 234 habitants en 2023 (- 0,39 % par rapport à 2022).



Lieu de la déchèterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Périodes
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Gravanches (Clermont-Fd)		
Cournon-Lempdes		
Gerzat		
Pont-du-Château		
Romagnat		
Saint-Genès-Champanelle		

La collecte des déchets

Conditions d'accès

Les 7 déchèteries sont accessibles sur présentation d'une carte aux gardiens. La demande de ce pass-déchèterie est réalisée sur le site Internet de Clermont Auvergne Métropole.

- Pour les particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 €/apport.
- Pour les professionnels : 42,20 € par dépôt.
- Pour les associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.

Fréquentation (en nombre de passages)

Fréquentation	2022						2023						
	Particuliers	Professionnels	Mairies	Associations	Sans badge	TOTAL	Particuliers	Professionnels	Mairies	Associations	Sans badge	TOTAL	EVOLUTION
Cournon-Lempdes	70 452	447	1	606	3 837	75 343	68 590	480	0	451	3 388	72 909	-3,23 %
Romagnat	46 630	108	1	116	3 057	49 912	64 483	170	0	154	3 703	68 510	+37,26 %
Gravanches (Clermont-Ferrand)	72 621	338	1	864	6 064	79 888	64 744	310	0	732	4 991	70 777	-11,40 %
Blanzat	59 225	134	10	150	4 426	63 945	49 049	137	5	172	4 555	53 918	-15,68 %
Gerzat	9 518	82	0	24	497	10 121	25 905	308	2	211	2 084	28 510	+181,69 %
Saint-Genès-Champanelle	31 608	92	6	76	2 309	34 091	26 905	104	4	56	1 293	28 362	-16,81 %
Pont-du-Château	41 975	64	0	93	4 261	46 393	40 573	122	10	99	4 119	44 923	-3,17 %
TOTAL	332 029	1 265	19	1 929	24 451	359 693	340 249	1 631	21	1 875	24 133	367 909	+2,28 %

Les fluctuations de fréquentations en déchèterie sont dues aux travaux de modernisations et de rénovations de certains sites, ce qui a entraîné des périodes de fermeture de certaines déchèteries et, de fait, un report des fréquentations sur d'autres équipements.

La collecte des déchets

Quantités collectées (en tonnes)

Type de déchets		2022	2023	Évolution en %
DÉCHETS VALORISÉS	Déchets verts	8 526,97	8 882,49	+ 4,17%
	Matériaux d'exploitation	10 481,97	13 162,26	+ 25,57%
	Bois	4 781,94	4 338,49	- 9,27%
	Ferrailles	1 658,98	1 635,44	- 1,42%
	Carton	870,90	918,66	+ 5,48%
	Pneus	117,00	133,79	+ 14,35%
	Huile de vidange	67,32	74,61	+ 10,83%
	Batterie	21,61	7,70	- 64,40%
	Lampes Néons	4,21	4,86	+ 15,45%
	Huile alimentaire	7,61	8,97	+ 17,88%
	Piles	11,78	8,84	-25,02%
	D.E.E.E.*	1 411,44	1 438,29	+ 1,90%
	Gros électroménager hors froid	500,92	524,63	+ 4,73%
	Gros électroménager froid	238,60	227,62	- 4,60%
	Écrans	129,63	136,91	+ 5,62%
	Petit Appareil en Mélange	542,29	549,13	+ 1,26%
	Textile	253,44	259,92	+ 2,56%
	Polystyrène	0	0	0,00%
	Plâtre	724,95	797,46	+ 10%
	Cartouches encre	1,21	1,73	+ 43,70%
	Bouteilles de gaz petit volume	16,94	18,21	+ 7,52%
	Extincteurs petit volume	7,04	9,96	+ 41,45%
	Mobilier	2 914,11	3 065,31	+ 5,19%
	Articles Sports et Loisirs (ALS)		6,53	/
	Déchets Toxiques	105,78	102,19	- 3,40%
	Radiographie	1,96	2,23	+ 13,62%
	Sous total	31 987,16	34 877,91	+ 9,04%
DÉCHETS NON VALORISÉS	Encombrants	6 750,29	6 246,54	- 7,46%
	Gravats non valorisés (refus)	5 610,03	3 629,76	- 35,30%
	Déchets toxiques	272,00	262,77	- 3,40%
	Amiante cimentée	33,88	36,96	+ 9,09%
	D.A.S.R.I.**	2,13	2,01	- 5,50%
	Sous total	12 668,33	10 178,04	-19,66%
TOTAL DES APPORTS		44 655,49 (144,00 kg/ hab***)	45 055,95 (145,33 kg/ hab***)	+ 0,90%

* D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - ** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

La collecte des déchets

La quantité de déchets collectée en déchèterie augmente de 0,90 %.

La répartition des tonnages par déchèteries est la suivante : Blanzat (10,66%), Romagnat (12,56 %), Gravanches (14,19 %), Cournon-Lempdes (29,25 %), Gerzat (16,78 %), Saint-Genès-Champanelle (7,23 %) et Pont-du-Château (9,25 %).

Les meubles

Ecomaison est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et il l'utilise pour soutenir la prise en charge, par les collectivités, des meubles en fin de vie.

Pour cela, Ecomaison met en place des bennes dans les déchèteries pour valoriser ces matériaux et les détourner, notamment, des déchets encombrants.

En 2023, au regard des contraintes fixées par Ecomaison, 6 déchèteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes, Pont-du-Château, Romagnat et Gerzat. Sur la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteintes par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchèterie de Clermont Auvergne Métropole.

Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'éco-organisme ECO-SYSTEM. Celui-ci fait notamment appel à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

La collecte et le tri des vêtements, linges, chaussures (TLC) est assurée par un chantier d'insertion de l'association "Les Mains Ouvertes". Il comprend le transport des TLC depuis les déchèteries et leur tri dans les locaux de l'association. La majorité des vêtements sont revendus dans les boutiques et sites de l'association. Le reste est orienté vers des filières de recyclage adaptées (chiffons, isolants...).

Les radiographies

En 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchèteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical). Les radiographies argentiques sont expédiées et traitées chez Rhône Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papier (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER/PAPREC pour être détruites et valorisées. L'argent récolté permet à l'association d'acquérir du matériel médical.

L'amiante lié

En 2020, un service de collecte de l'amiante a été mis en place par le VALTOM. Réservé aux particuliers dans la limite de 150kg par foyer et par an, ce service s'organise de la manière suivante :

- 1 - Récupération dans l'une des 7 déchèteries de la Métropole d'un contenant homologué et adapté à ces déchets.
- 2 - Prise de rendez-vous auprès de la plateforme "Déchets Toxiques Véolia".
- 3 - Apport des déchets amiantés à la plateforme.

Tout au long de ces étapes, des bordereaux de suivis permettent de tracer le transport et le traitement de ces déchets.

La collecte des déchets

La collecte des encombrants à domicile

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchèterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchèteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m³.

Afin d'éviter tout abus et de destiner le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchèterie, une participation financière est demandée aux usagers, qui se décline comme suit :

VOLUME	TARIFS
< 2 m ³	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m ³	20,00 €
Entre 4 et 6 m ³	30,00 €

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2022	2023	Évolution
Nombre de m ³	2 868	3 178	+ 10,81 %
Nombre d'enlèvements	817	904	+ 10,65 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	3,51	3,52	+ 0,14 %

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits sur un site de tri du prestataire afin de valoriser les différents objets.

Type des déchets (en tonnes)	2022	2023	Évolution
DEEE	65,72	67,56	+ 2,80 %
Mobilier	40,57	44,36	+ 9,34 %
Non-recyclable	19,08	17,17	- 10,00 %
Total	125,37	129,09	+ 2,97 %
Taux de valorisation	84,78 %	86,70 %	+ 2,26 %

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE

S²LO

Le traitement des déchets ménagers



Le traitement des déchets

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Évolution des quantités de déchets depuis 2010 (en tonnes)

	2010	2023
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	143 541
Indice d'évolution*	100	100,09

* *L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2023 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Déchets non recyclables	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Biodéchets	Méthanisation	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papiers-emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	PRAXY	5 rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Déchets verts	Compostage	VERNEA/BOILON	Clermont-Fd / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNEA	1 chemin de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Meubles	Recyclage	ECOMAIISON	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue Georges Bizet 75016 Paris (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 Avenue Jean Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ECO-DDS	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
		CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CARBURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre	Réemploi, recyclage	ECOLOGIC	PA de Tournebise 4 rue Gutenberg 44118 La Chevrolière
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/PAPREC	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	PAPREC	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÛS 63	Gerzat/Puy Guillaume

Le traitement des déchets

Le Pôle de valorisation VERNEA

Présentation

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Quantités traitées (en tonnes)

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchèterie
- collecte des déchets verts en déchèterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNEA (EN TONNES)	2022	2023	Évolution
Machefers	6 848,77	8 596,07	+25,51%
Métaux	1 796,86	1 742,03	-3,05%
Stabilisat,cendres et indésirables orientés en ISDND*	16 016,73	11 802,97	-26,31%
Energie	39 951,18	37 441,84	-6,28%
Compost	6 389,80	5 766,62	-9,75%
Biogaz	4 517,92	4 267,89	-5,53%

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Le traitement des déchets

Le Centre de tri

Présentation

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand. Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartons	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Petit aluminium	PREZERO PYRAL GMBH	Carl-Schiffner – Strasse 37 09599 Freiberg Allemagne
Journaux – magazines – papiers	NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin 88194 Golbey Cedex
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex
Papier récupéré	SAICA PAPER	573 route des Ortis 26240 Laveyron
Papier bureautique	PAPREC FRANCE	5-7 rue des Piliers de la Chauvinières CS 60195 44802 Saint-Herblain cedex

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

Le traitement des déchets

Quantités traitées (en tonnes)

	2022	2023	Évolution
Journaux / magazines	3 146,14	2 860,05	- 9,09%
Cartons et EMR	5 379,59	4 177,52	-22,35%
Bureautique	533,76	448,90	- 15,90%
Gros de magasin	903,74	1 313,96	+45,39%
Briques alimentaires	184,25	224,11	+21,64%
Films plastiques	531,33	696,23	+31,03%
Bouteilles plastique PEHD Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	482,95	590,11	+22,19%
Flux développement	445,74	499,50	+12,06%
Films plastiques	242,94	251,26	+3,42%
Emballages acier	454,36	436,88	- 3,85%
Emballages aluminium	95,06	118,13	+24,27%
Petit aluminium	173,17	111,23	-35,77%
Refus	5 110,86	5 866,16	+14,78%
TOTAL	17 683,89	17 594,04	- 0,51%

Malgré la simplification des consignes de tri, la quantité des déchets triés baisse par rapport à 2022 (- 0,51 %). Cette baisse peut se justifier par la fermeture de plusieurs commerces en centre-ville, les évolutions des modes de consommation mais également par la diminution de la population sur le territoire de la métropole.

Les flux « emballages » baissent (-22,35 % pour les cartons, -15,90 % pour le papier bureautique, -3,85 % pour l'acier, - 35,77 % pour le petit aluminium).

Depuis 2018, les quantités de journaux-magazines diminuent chaque année : - 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019, - 17,51 % en 2020, -25,98 % en 2021, -33,73 % en 2022, -9,09 % en 2023. Ceci peut s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollants « stop pub » sur les boîtes aux lettres, une diminution du gisement (baisse de 40% de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans) ainsi que de l'évolution de la consommation des usagers qui se tournent de plus en plus vers les formats d'informations numériques.

Le taux d'acceptabilité, mettant en évidence le niveau de qualité de tri, passe en 2023 à 66,66 % contre 71,10 % en 2022.

Le traitement des déchets

Concernant les erreurs de tri, les analyses effectuées apportent les éclaircissements suivants :

- une partie des refus de tri sont des "déchets lourds" : sacs poubelles noirs, bouteilles en plastique non-vidées, emballages en verre,
- une partie des refus de tri est composée de déchets imbriqués (ex : pot en plastique dans une boîte de conserve).

Le process du centre de tri entraîne une perte de matériaux. Ceci explique la différence entre les quantités collectés (17 703 tonnes) et les quantités sortant du centre de tri (17 594 tonnes).

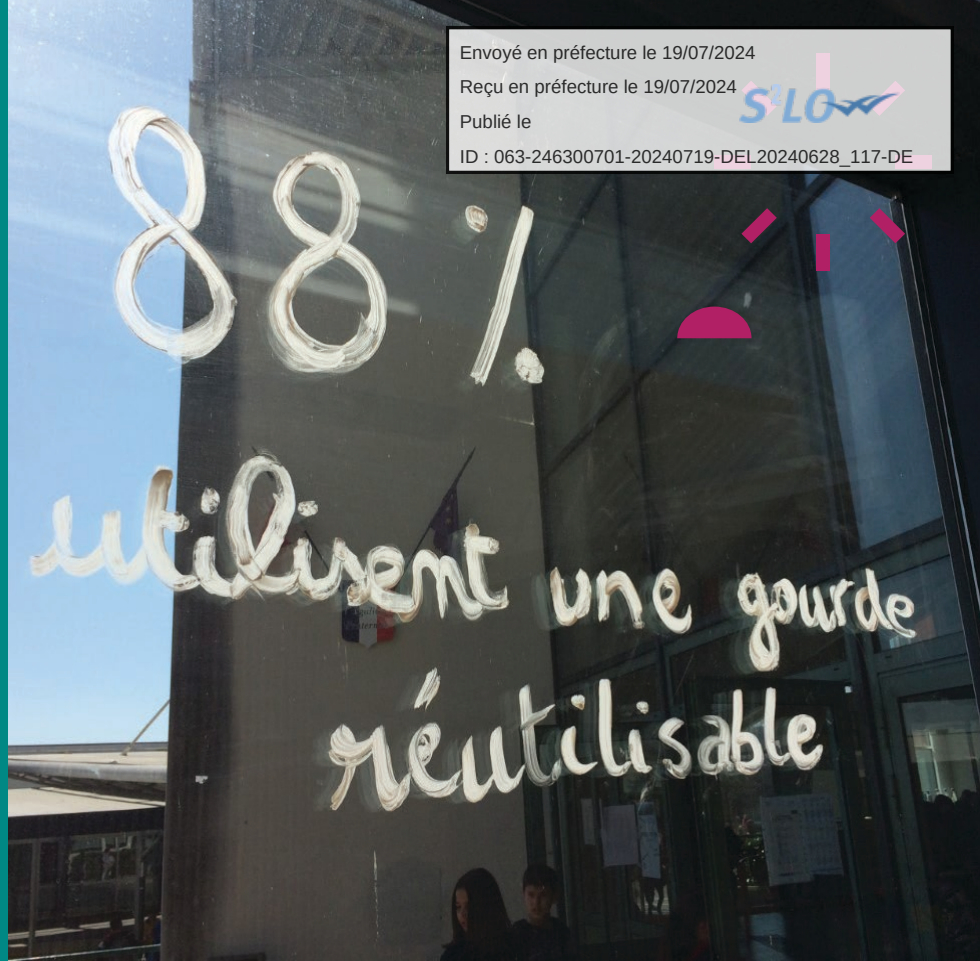


Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE



La prévention des déchets



La prévention des déchets

Le Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire

En 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2, qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes pour les dix prochaines années. « Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales » sont les piliers de ce programme.

Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage et le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques : les outils opérationnels de VALORDOM 2

Le VALTOM ayant été labellisé Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage (TZDZG), c'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole a contractualisé avec le VALTOM pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs Economie Circulaire (CODEC) visant à développer les actions relatives à la prévention des déchets ainsi qu'à l'économie circulaire sur la période 2018-2020. Par ailleurs, le VALTOM et ses adhérents ont co-construit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) destiné à développer les solutions de valorisation des biodéchets avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de guides et maitres composteurs.

Un nouvel outil : le Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC)

En 2021, le VALTOM a souhaité poursuivre les soutiens financiers et matériels auprès des collectivités adhérentes afin de maintenir la dynamique enclenchée. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC). En s'engageant dans cette dynamique, le VALTOM et ses collectivités adhérentes doivent participer à l'atteinte des objectifs définis dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) et la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Principales dispositions du CODOEC :

- le dispositif couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- les actions du CODOEC sont réparties au sein de 5 axes d'intervention : Eco-exemplarité de la Collectivité en matière de déchets, Dynamique avec les acteurs économiques, Consommation responsable, Allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation) et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (filières de tri, collectes performantes, hiérarchie des modes de valorisation),
- les objectifs à atteindre sont définis par la réglementation et les orientations nationales et locales.



La prévention des déchets

		Valeur VALTOM	Valeur Clermont Auvergne Métropole	Objectifs 2026
Améliorer la valorisation matière des DMA dont déchets dangereux et inertes (taux de valorisation matière)	/ (2018)	52.2 %	49.2 %	55 % ***
Valeur DMA Non Dangereux Non Inertes (taux de valorisation matière)	/ (2018)	49,9 %	44.3 %	
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation global)	/ (2018)	87 %	86.8 %	92 % ***
Réduire les DMA (taux de réduction. kg/hab.)	2015	541,7 kg/hab.	513.9 kg/hab.	- 8 % *
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (taux de réduction. kg/hab.)	2018	212 kg/hab.	230.1 kg/hab.	- 37,5 % ***
Réduire les biodéchets dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	71 kg/hab.	72.7 kg/hab.	- 50 % ***
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	77 kg/hab	89.7 kg/hab.	- 50 % ***
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	25 kg/hab.	26.2 kg/hab.	- 25 % ***
Réduire les encombrants (taux de réduction. kg/hab.)	2018	49,8 kg/hab.	26.6 kg/hab.	- 21 % ***
Réduire les RTCS (taux de RTCS dans la CS)	2018	21 %	13 %	19,5 % ***
Augmenter la quantité de biodéchets alimentaires orientés vers l'unité de méthanisation du VALTOM (taux d'augmentation. kg/hab.)	2018	16,6 kg/hab.	11.3 kg/hab.	300 % ***
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)	2018	54,7 kg/hab.	38.4 kg/hab.	- 12 % ***
Développer réemploi et réutilisation (% du tonnage des DMA)	/ (2018)	0,4 %	0,2 %	2.7 % *
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchèteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/	/	/	80 % ***

* SRADDET - ** Loi AGEC - *** Objectifs propres au VALTOM

Le CODOEC a été adopté par le Conseil métropolitain le 10 novembre 2022.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Clermont Auvergne Métropole sur la période 2024-2029

Tout au long de l'année 2023, le bureau d'études Verdicité a accompagné la direction gestion des déchets dans l'élaboration de son PLPDMA. Ce plan regroupe un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs de réduction de déchets, notamment celui fixé par la région Auvergne Rhône Alpes : -15% de déchets ménagers et assimilés entre 2015 et 2031.

Après une phase de diagnostic débutée en novembre 2022 et une journée de travail avec les équipes de la direction gestion des déchets en décembre, 6 ateliers thématiques ont été proposés au printemps 2023 à différents publics (collectivités, associations, entreprises) :

- commande publique et prévention des déchets
- déchets verts – gestion différenciée / broyat
- gaspillage alimentaire & zéro déchet en restauration collective
- accompagnement du secteur économique
- prévention des déchets lors d'événements culturels, sportifs et festifs
- action vitrine : la gestion des déchets au stade Gabriel Montpied avec le Clermont Foot

Plus de 70 personnes ont participé à ces rencontres et ont ainsi apporté leurs contributions à la rédaction du pré-programme.

Soumis à consultation publique, cette première version a généré 27 commentaires récoltés sur le site internet de Clermont Métropole dont la plupart ont été pris en compte.

Le programme a ensuite été débattu en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA composé d'élus, de représentants d'institutions (ADEME, Région AURA, Université Clermont Auvergne), d'Organismes Professionnels (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire), d'Eco-Organisme (Citéo, Eco-maison, Eco-system), d'associations (CLCV, UFC Que choisir, FDEN).

La prévention des déchets

Le PLPDMA se décompose en 13 fiches actions regroupées en 6 axes :

AXE	N° action	Action	Potentiel de réduction en kg/habitant)
AXE 1 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	1	Sensibiliser les élus et les agents de la Métropole à la réduction des déchets	0,5
	2	Communiquer sur le prévention des déchets auprès du Grand Public	1,9
AXE 2 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets sur le territoire	3	Assurer la prévention des déchets lors des événements	0,5
	4	Adapter le service de collecte aux besoins actuels	8,5
AXE 3 : Adapter les limites du services public	5	Diminuer le nombre de non-ménages collectés par Clermont Auvergne Métropole	14,1
	6	Diminuer les déchets en déchèterie	9,6
	7	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,4
AXE 4 : Réduire les produits de cuisine et de jardin	8	Déployer la pratique du compostage partagé	1,5
	9	Poursuivre le développement du compostage individuel	2,9
	10	Favoriser la création d’un service global de broyage de végétaux	6,1
	11	Faire évoluer nos espaces verts	2,9
AXE 5 : Augmenter la durée de vie des produits	12	Accompagner les acteurs du réemploi et de la réparation	3,4
AXE 6 : Favoriser les actions en faveur de la consommation responsable	13	Promouvoir, sensibiliser et former les non-ménages aux alternatives zéro-déchet	1,3
TOTAL			53,8

Le PLPDMA a été adopté par le Conseil Métropolitain le 15 décembre 2023.

Celui-ci sera complété en 2024 par un nouveau règlement de collecte. Il permettra une déclinaison opérationnelle du programme, notamment en matière de définition des limites du service public de gestion des déchets.

La prévention des déchets

La réduction des déchets

Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés sans contrepartie financière aux usagers.

Nombre de composteurs en place (distribués par Clermont Auvergne Métropole)	2022	2023	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardins	3 864	5 540	+ 43,37 %
Composteurs en pied d'immeubles	258 (45 sites accompagnés)	319 (50 sites accompagnés)	+ 23,64 % (+11,11% de sites accompagnés)
Composteurs d'établissements	125	172	+ 37,60%
Composteurs de jardins partagés	60	51	- 15%
Composteur de centre-bourg	15	27	+ 80%
Archipel des Salins	1	1	/
Total	4 323	6 110	+ 41,34 %

Nous observons une forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole (+ 41,34%).

Auparavant réservés aux logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau), les composteurs individuels de jardin sont à présent proposés gratuitement à l'ensemble des maisons avec un espace vert.

En 2023, la forte augmentation des demandes a entraîné une rupture de stock de composteurs individuels. 51% des demandes ont pu être livrées, le reste sera livré en 2024.

Les implantations en pied d'immeuble ont progressé de 24%, de même que ceux en établissements (administrations, commerces). Pour les jardins partagés, les données 2022 avaient été mal enregistrées, il s'agissait en fait de composteurs individuels.

En 2023, des composteurs partagés de centre-bourg ont été installés sur Aubière, Beaumont, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol et Royat. Sur chaque site, une vingtaine de foyers utilisent ces dispositifs.

Avant 2020, les composteurs partagés étaient distribués en immeuble sans accompagnement particulier. Depuis la création des 2 emplois de guide et maître composteur, les habitants bénéficient d'un accompagnement personnalisé.



La prévention des déchets

L'Archipel des Salins

Projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, l'Archipel des Salins a été inaugurée le 27 novembre 2021. Cet espace géré par l'Association Terra Preta vise à apporter une solution aux habitants du centre-ville de Clermont-Ferrand qui souhaitent trier leurs biodéchets. Les habitants peuvent déposer leurs épluchures et restes de repas, l'association se charge de les composter.

Apport de biodéchets sur l'Archipel (en tonne)	2022	2023	Evolution
Apport total des usagers (particuliers et professionnels)	38,7	56,6	+ 46,25 %
Quantités compostées sur place	1,3	24,8	+ 1 807,69 %
Quantité intégrée à la collecte des biodéchets	37,4	31,8	-14,98 %

En 2023, l'association Terra Preta a réglé son problème technique. Ainsi, elle a pu composter 44% des biodéchets apportés par les usagers, le reste a été intégré à la collecte des biodéchets pour être conduit au méthaniseur Vernea.

Le gaspillage alimentaire

9 programmes de réduction des déchets dont le gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le VALTOM dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Clermont-Ferrand (institut Saint Alyre, Crous Dolet et Cézeaux, écoles Aristide Briand, Jean Zay, Jules Michelet), Lempdes (école des Vaugondières), Aubière (collège Saint Joseph) et Cournon d'Auvergne (lycée René Descartes).

Initié en 2022, le plan d'action piloté par le Valtom et la commune de Romagnat a permis de réduire de 37% le gaspillage alimentaire sur la cuisine centrale de Romagnat et les 2 satellites (groupe scolaire Louise Michel et l'Ehpad Jacques Prévert) en 2023.

A l'initiative de la ville de Clermont-Ferrand, 14 cantines des écoles ont mis en œuvre une démarche d'évaluation et de réduction du gaspillage alimentaire. La direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole a accompagné sur la partie formation des agents. Cette opération a permis de réduire de 19% le gaspillage alimentaire. En co-organisation avec la Direction Développement Durable Energie, une réunion regroupant 18 structures de la restauration collective a eu lieu afin d'échanger sur les pratiques.

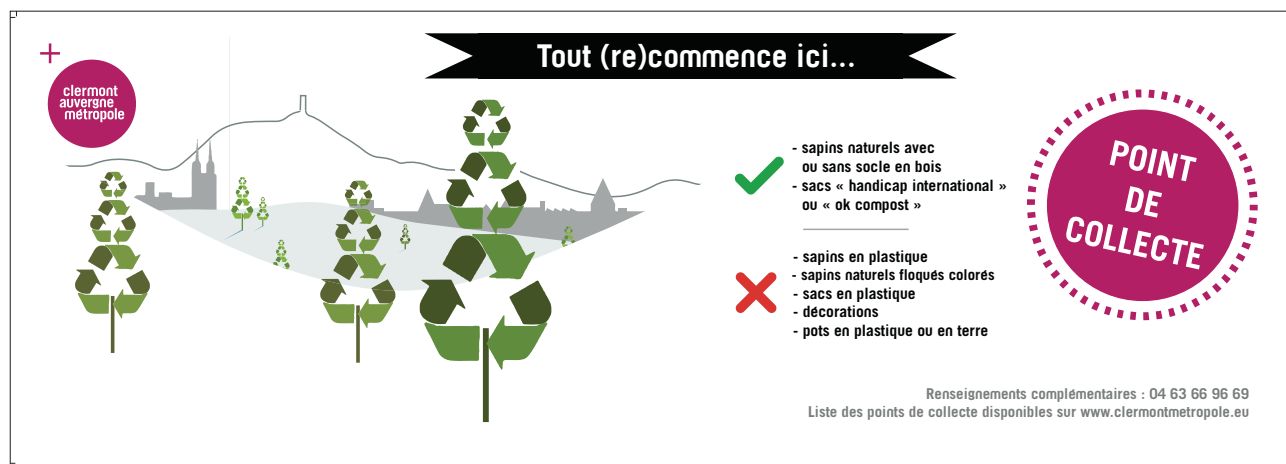


Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 12 000 sacs de compost de 40 litres ont été distribués gratuitement dans les 7 déchèteries de la Métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine VERNEA et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets.



La prévention des déchets



La collecte des sapins de Noël

Depuis 2020, Clermont Auvergne Métropole met en place un dispositif de collecte de sapins de mi-décembre à fin janvier.

Collecte des sapins	2022	2023	Evolution
Nombre de points de collecte	41	41	/
Nombre de sapins collectés	5 142	4 603	- 10,48%
Poids estimatif (en tonnes)	30,85	27,62	-10,48%

On observe une diminution du nombre de sapins déposés sur les sites de collectes qui peut s'expliquer par un accès rendu difficile par les travaux sur le centre-ville de Clermont-Ferrand.

60 % ont été broyés pour un usage de litière en écurie. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues, cette opération a permis de valoriser localement près de 28 tonnes de déchets verts.

La prévention des déchets



Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets,
- prêt de gobelets réutilisables.

Les Eco-manifestations	2022	2023	Evolution
Nombre de manifestations accompagnées	145	157	+8,28%
Nombre de bacs mis à disposition pour manifestations	1 005	1 175	+ 16,92%
Nombre de colonnes mises à disposition pour manifestations	0	2	/
Nombre de porte-sacs mis à disposition pour manifestations	377	499	+ 32,36%
Nombre de gobelets mis à disposition	20 057	21 000	+4,70%

Les couches lavables

Afin de promouvoir l'utilisation de couches lavables, Clermont Auvergne Métropole propose des mises à disposition gratuites de kits à des crèches ou associations.

En 2021, la crèche « Le Verger des Diablotins » du Cendre a bénéficié d'un prêt de 24 couches lavables de différents modèles. La structure a ainsi pu essayer plusieurs types de couches lavables avant de s'équiper en 2022. Ce changement d'organisation a permis à la crèche de réduire de 33% sa consommation de couches jetables sur 2023.

L'accompagnement des professionnels

Suite à des sollicitations, différentes structures professionnelles sont accompagnées chaque année pour optimiser la gestion de leurs déchets. Ce dispositif comprend une phase de diagnostic et un plan d'action (mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchets...).

La prévention des déchets

Accompagnement des professionnels	2022	2023	Evolution
Nombre de structures	156	394	+ 152,66 %

En 2023, près de 400 structures professionnelles (entreprises, administrations, associations) ont bénéficié d'un accompagnement de la part des agents de la Métropole ou son prestataire (Véolia). Dans la plupart des cas, un plan d'actions (formations, animations...) a été mis en œuvre.



L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage d'espaces publics se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ».

Pour accompagner ces initiatives, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition, sans contrepartie financière, des pinces, gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

Accompagnement cleanwalk	2022	2023	Evolution
Nombre d'accompagnements de cleanwalk	26	27	+ 3,85 %
Quantité de déchets collectés (en kg)	660,40	1 118,70	+ 69,40 %

En 2023, 27 cleanwalks organisées par diverses structures ont bénéficié de ces prêts. Plus d'une tonne de déchets a ainsi été collectée et traitée dans les filières agréées.

Le réemploi

La ressourcerie « Jerecycle Parc »

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et re-vend dans son magasin. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

La ressourcerie « Jerecycle Parc »	2022	2023	Evolution
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	81,53	90,25	+10,69%

En 2023, les apports ont augmenté par rapport à 2022 mais restent loin des quantités collectées avant le confinement (102,39 tonnes en 2019).

La prévention des déchets

L'association « Tous deux roues »

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

Association « Tous deux roues »	2022	2023	Évolution
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	4,86	5,76	+18,52%

L'association « Raboule »

L'association Raboule propose des emballages en verre lavables consignés. Ils interviennent auprès des professionnels et usagers de la restauration, ainsi que les secteurs connexes de la restauration : métiers de bouche et événementiel. Clermont Auvergne Métropole aide cette association qui œuvre dans la réduction des emballages à usage unique.

Association « Raboule »	2022	2023	Evolution
Nombre de contenants mis à disposition	7 080	16 342	+130,82%
Quantité de déchets évités (en kg)	254	500	+96,85%

Les give-box et les gratifierias

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la Métropole.

Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'ateliers. Un fond d'objets est fourni par Clermont Auvergne Métropole au démarrage afin de lancer la give-box. Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux-vidéos, jouets...) récupérés en déchèterie dans le cadre d'une collecte encadrée.

Dans le même esprit, la direction gestion des déchets organise des gratifierias lors d'événements. Les visiteurs peuvent prendre et/ou donner des objets (livres, CD, DVD, jeux, jouets, objets de décoration...)

Les give-box	2022	2023	Evolution
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	44	54	+ 22,73%
Nombre de gratifieria	5	3	- 40,00 %

En 2023, 10 nouvelles give-box ont été installées dans différents lieux et 3 gratifierias ont été proposées dans les médiathèques de Lempdes et Aubière pendant les Semaines du Développement Durable et à la maison du peuple de Clermont-Ferrand pendant le festival des Transurbaines.



Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE



La communication et les animations



La communication et les animations



Les outils de communication

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

Après une distribution en 2021 dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Métropole, le mémo du tri est mis à disposition dans les différents lieux publics (Mairies, médiathèques, piscines...). Celui-ci indique les papiers et emballages à déposer dans le bac à couvercle jaune.

Les autocollants consignes de tri (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs.

Des sacs de précollecte ont été réalisés afin de faciliter le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitant en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...) ou en maisons de centre-bourgs rattachées à des points d'apports. Lors des implantations de nouvelles colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), un flyer personnalisé pour chaque site accompagne cette distribution.

Des panneaux indiquant les consignes de tri sont distribués dans les immeubles afin d'être installés dans les locaux poubelles.

Des avis « erreurs de tri » sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de déchets verts, pas de gravats, pas de textile...). En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

Des autocollants « stop pub » sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne Métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...)

Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre » fait partie du kit compost (avec un composteur, un bioseau et un aérateur de compost) distribué aux habitants de maison individuelle avec jardin ayant sollicité un composteur.

Lors des installations de **composteurs partagés** en pied d'immeuble ou en centre-bourg, les participants reçoivent un bioseau avec un autocollant indiquant les déchets à trier. **Des affiches et des panneaux** sont installés sur les composteurs afin de donner les gestes à pratiquer pour bien composter et la démarche pour participer.

Des goodies sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués à partir de matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, sacs à vrac...).

Des panneaux et des autocollants sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprises, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

Le flyer « pique-nique zéro déchet » est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchets lors de sorties scolaires.

La communication et les animations

Une plaquette et une rubrique du site internet sont consacrées aux **déchets des professionnels**. Elles indiquent les déchets acceptés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés et invitent les professionnels à s'adresser à la Chambre de Commerce et d'industrie pour les autres déchets liés à leurs activités.

L'ensemble de ces documents papiers sont disponibles en téléchargement sur le **site www.clermontmetropole.eu**. Le site Internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire concernant les demandes relatives aux bacs de déchets, conseils pour réduire les déchets..

Les actions de communication

La relation usager

La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique qui réceptionne l'ensemble des demandes liées à la gestion des déchets.

	2022	2023 (sur 11 mois*)	Évolution
Nombre d'appels téléphoniques reçus	7 704	7 788	+ 1,09 %

* Du fait d'un problème technique, le nombre d'appels téléphoniques n'a pas été comptabilisé au mois de novembre 2023. On observe toutefois une augmentation par rapport à 2022 mais on reste bien inférieur aux années précédentes (14 335 appels en 2020). Les usagers réalisent de plus en plus leurs démarches en ligne en utilisant les formulaires du site internet, l'adresse mail ou l'application proximité.

Depuis janvier 2022, le portail de Gestion de la Relation Usager "ICI" permet notamment de réaliser en ligne les demandes liées aux équipements de collecte des déchets.

Demandes via le portail ICI	2022	2023 (sur 11 mois*)	Evolution
Nombre de demandes en ligne d'équipement, de retrait ou de réparation de bac-poubelle	2 724	3 242	+ 19,02%
Nombre de demandes en ligne de remplacement de bac-poubelle (vol, incendie)	726	960	+ 32,23%
Nombre de demandes en ligne de dotation en sacs	77	85	+ 10,39%
Nombre de demandes en ligne de composteurs individuels de jardins	1 291	3 807	+ 194,89%
Nombre de demandes en ligne de composteurs en pied d'immeuble	21	30	+ 42,86%
TOTAL	4 839	8 124	+ 67,89%

La communication et les animations



La campagne « Si nous ne faisons rien, nos enfants ne raconteront plus les mêmes histoires »

Afin d'inciter les usagers à mettre en œuvre différents éco-gestes (achat seconde main, tri des papiers/emballages, compostage), une campagne de communication a été réalisée entre décembre 2022 et avril 2023 : affichage 4x3 et mupi, flanc de bus, totem centres commerciaux Jaude, encarts presse (ZAP, La Montagne, Octopus, Petit Gourmet), journaux municipaux et métropolitain, web (google display, facebook, signature mail). Ces visuels ont été déclinés sur les camions de collecte.

Réalisation de supports vidéo avec les maîtres composteur pour sensibiliser au compostage et inciter à la pratique en présentant des conseils et en levant les freins liés aux idées reçues. Elles sont diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Métropole.

Un partenariat avec le média EN VRAI a permis de réaliser **une vidéo sur le métier de ripeur**. Celle-ci a été vue plus de 6 000 fois sur youtube et 90 000 sur facebook.

Trans'Urbaines 2023 : décoration de 10 give-box

Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le festival d'arts urbains « Les Trans'Urbaines ». Ainsi, des colonnes à verre, des bacs de collecte sélective et même un camion benne ont été décorés par les artistes graffeurs locaux.

En 2023, 10 vieux meubles destinés à la déchèterie ont été customisés et transformés en give-box. 2 ont été réalisés dans le cadre d'ateliers, 8 lors d'une performance en public à la maison du peuple.

Les Tours de France Homme et Femme

En 2023, les tours de France homme et femme passaient par Clermont-Ferrand. Différents équipements ont été mis en place par Clermont Auvergne Métropole pour traiter au mieux les déchets générés par la manifestation.

Quantités de déchets collectés (en tonne)	Bâches	Emballages	Biodéchets	Cartons	Non recyclables	Verre	TOTAL
Tour de France homme	0,3	1,73	0,46	0,8	5,36	0,75	9,4
Tour de France femme		0,14		0,24	0,56	1,38	2,32



Les animations à destination des familles

Des animations permettaient de sensibiliser les visiteurs sur les villages du Tour. Une collecte de téléphones portables a été organisée avec Eco-system dans 10 sites de la Métropole (médiathèques, accueils mairies, déchèterie) qui a permis d'envoyer en reconditionnement 328 smartphones. Tout au long de l'année, la Direction Gestion des Déchets participe à des rendez-vous familiaux en proposant des ateliers et des jeux sur le tri et la réduction des déchets.

Ceux sont également des temps de rencontres et de formations pour les participants aux composteurs partagés et les référents de sites. En 2023, c'est plus de 1 800 personnes qui ont été sensibilisées.

La communication et les animations



L'exposition « jetons moins, trions plus »

A travers 15 panneaux, cette exposition explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et éventuellement leur réutilisation lorsque cette solution est possible. En 2023, elle a été installée au lycée Pierre Boulanger (Pont-du-Château), aux collèges Saint Joseph (Aubière) et Massillon (Clermont-Ferrand), à l'Institut des Métiers (Clermont-Ferrand) et au siège social de Clermont Auvergne Métropole.

Les outils d'animations mis à disposition

Fort d'une expérience de plusieurs années, le pôle animation de la Direction Gestion des Déchets a conçu plusieurs outils d'animations :

- l'escape game "Enzymis" sur le thème de la pollution plastique, du tri et de la réduction des déchets,
- le sentier du tri : différents ateliers en autonomie pour acquérir les bons réflexes en matière de gestion des déchets,
- les malles pédagogiques : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans et « Tri Porteur » pour les 6-12 ans permettant de mettre en œuvre rapidement un programme d'animations sur le thème des déchets.

Plusieurs structures en ont bénéficié gratuitement en 2023 : les écoles Nestor Perret et Aristide Briand de Clermont-Ferrand, les services périscolaires de Clermont-ferrand et Gerzat, l'Institut des Métiers, l'association Val Bédât.

Les réunions d'information et les formations

Lors des accompagnements des professionnels ou à l'occasion d'interventions ponctuelles pour donner les consignes de tri, plusieurs animations sont proposées aux salariés. 60 réunions ont eu lieu en 2023, formant plus de 1 000 professionnels.

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux plus jeunes, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier et second degrés. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (REEA) dans le cadre d'un marché public. Ce dispositif est mis en place en septembre en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...). D'autres établissements (lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles.

En 2023, 265 animations ont ainsi été réalisées, sensibilisant à la question des déchets 161 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit plus de 3 600 jeunes.

Le théâtre forum : au tri'âtre

Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans le spectacle jeune public en matière de protection de l'Environnement, la troupe du Petit Théâtre Vert a réalisé un nouveau projet basé sur les règles du théâtre forum. Ainsi, une scène abordant un thème des déchets (la fast-fashion, les smartphones, les déchets sauvages...) est jouée devant un public. Ce dernier est ensuite invité à réagir et à imaginer comment la scène aurait pu se passer autrement.

En 2023, ce spectacle a été joué à 3 reprises ; au collège Joliot Curie d'Aubière, à l'Institut des métiers et pour les associations "Zéro Plastique Clermont" et "Zéro Déchets Cébazat".

La communication et les animations



Le défi « Mon Environnement et Moi »

Pour cette 8^{ème} édition, ce concours a été lancé auprès des classes maternelles. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et moi ». 6 classes ont participé et ont bénéficié d'une demi-journée d'activité sur le thème de l'Environnement sur le site du CPIE Clerdôme à Saint-Genès-Champagnelle. Cet événement permet aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).

Bilan des animations	2022			2023		
	Nombre de participants	Nombre de groupes	Nombre d'animations	Nombre de participants	Nombre de groupes	Nombre d'animations
Écoles maternelles	1240	54	100	1614	77	104
Écoles élémentaires	447	22	53	1172	55	129
Centres de loisirs	182	11	13	255	3	3
Collèges	496	21	31	355	15	18
Lycées	60	2	2	220	7	7
Instituts spécialisés	48	6	10	42	4	4
Étudiants	2471	15	16	729	11	11
Professionnels	566	67	70	1048	60	60
Grand public	2711	193	173	1857	88	88
TOTAL	8 221	391	468	7292	320	424

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE



Le coût du service



Le coût du service

Les recettes

Les recettes perçues par le service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

Le taux de la taxe (9,90%) n'évolue pas en 2023. D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Ecomaison, Eco-System, Eco-DDS...)

	2022	2023	Évolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	44 338 135,00 €	47 376 643 €	6,85 %
Taux	9,90 %	9,90 %	/

Les autres recettes

Les autres recettes		2022	2023	Évolution
COLLECTE	CITEO – Aide à la performance	3 696 603	4 537 536	+22,75%
	Ventes de matériaux ACIER	153 112	93 470	-38,95%
	Ventes de matériaux CARTONS	2 085 096	954 907	-54,20%
	Ventes de matériaux PLASTIQUE	827299	237 819	-71,25%
	Ventes de matériaux ALUMINIUM	94 591	55 685	-41,13%
	Ventes de matériaux VERRE	173 378	181 812	+4,86%
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	8 947	6 436	-28,06%
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	14 542	15 168	+4,30%
	Sous-total 1	7 053 568	6 082 832	-13,76%
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	42 080	56 520	+34,32%
	ECOMAIISON (Mobilier, jouets, bricolage et jardin)	105 454	94 699	-10,28%
	ECOSYSTEM (DEEE)	119 399	134 833	+12,93%
	ECODDS	5 241	8 142	+55,34%
	ECOLOGIC (Articles Sports et loisirs)	2 000	/	/
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	328 281	303 456	-7,56%
	Accès communes extérieures	160 689	168 096	+4,61%
	Sous-total 2	763 235	765 746	+0,33%
DIVERS	CODEC - Reversement VALTOM	0	202 500	/
	Vente d'une grue	0	4 600	/
	Sous-total 3	0	207 100	/
TOTAL		7 816 803	7 055 678	- 9,74%

Les recettes connaissent une baisse assez nette (-9.74 %) du fait, notamment des niveaux de prix de reprise des matériaux qui en 2022, avaient atteints des niveaux anormalement haut, la baisse la plus significative se retrouvant sur le plastique (-71,25 %).

Le coût du service

Les dépenses (montants hors taxe avant proratisation)

MONTANT HT avant proratisation	LIBELLE	2022	2023	Évolution
DÉPENSES DES COLLECTES	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	14 558 279	16 961 994	+16,51%
	Frais de personnel	4 180 998	4 243 257	+1,49%
	Amortissements et frais financiers	1 633 403	1 636 374	+0,18%
	Droits de sortie du SBA	17 879	308	-98,28%
	Communication	306 645	369 045	+20,35%
	Frais de structures	387 412	496 517	+28,16%
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - VALTOM	9 770 023	9 669 415	-1,03%
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire - VALTOM	2 320 481	2 099 512	-9,52%
	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte - VALTOM	833 923	904 962	+8,52%
Total n°1		34 009 043	36 381 383	+6,98%
DÉPENSES DES DÉCHETTERIES	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (Marchés)	908 653	1 503 015	+65,41%
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (Autres)	723 319	851 294	+17,69%
	Frais de personnel Déchetterie Régie	2 136 901	2 311 998	+8,19%
	Traitement des encombrants non valorisables - VALTOM	507 605	506 779	-0,16%
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - VALTOM	1 667 846	1 628 932	-2,33%
	Traitement des déchets verts - VALTOM	906 438	977 359	+7,82%
Total n°2		6 850 762	7 779 376	+13,55%
DÉ- PENSES DIVERSES VALTOM	Administration Générale, prévention, communication	253 803	325 786	+28,36%
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	833 923	904 962	+8,52%
Total n°3		1 087 726	1 230 748	+13,15%
TOTAL		41 947 531	45 391 508	+8,21%

L'augmentation de 8% des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui s'applique sur l'incinération et sur l'enfouissement. Par ailleurs, la politique d'investissement menée par la Métropole (modernisation et mises aux normes des déchetteries, mise en place de conteneurs enterrés, implantations de composteurs, acquisition de véhicules à énergie propre) impacte les amortissements. Enfin, les révisions de prix sur les marchés de collecte ont été, sur 2023, importantes (+18 %) du fait de l'impact des coûts d'énergie notamment pour les véhicules roulant au GNV.

Le coût du service

Principales prestations rémunérées à des entreprises (hors travaux et fournitures)

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Montant TTC 2023
VEOLIA	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur Clermont-Ferrand et nettoyage et désinfection des bacs	8 978 243,89 €
VEOLIA	Collecte des déchets ménagers et assimilés et désinfection des contenants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	7 008 946,93 €
PAPREC ECHALIER	Collecte du verre	341 993,78 €
SULO	Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants pour la commune de Clermont-Ferrand	143 484,93 €
SULO	Maintenance gestion et fourniture des bacs roulants pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	106 226,08 €
SULO	Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	35 948,32 €
SUEZ	Collecte des encombrants à domicile	277 557,53 €
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (hors Eco-DDS)	98 157,03 €
VEOLIA - ECHALIER	Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchèteries	1 487 523,48 €
TOTAL		18 478 081,97 €

Le coût aidé du service (en euros)

		2021	2022	2023	Évolution 2022-2023
COLLECTES	Dépenses HT	31 089 807	34 009 043	36 381 383	+ 6,98 %
	Recettes	5 089 173	7 053 568	6 082 832	-13,76 %
	Coût HT	26 000 634	26 955 475	30 298 551	+ 12,40 %
DECHETERIES	Dépenses HT	5 786 297	6 850 762	7 779 376	+ 13,55 %
	Recettes	782 610	763 235	765 746	+ 0,33 %
	Coût HT	5 003 687	6 323 403	7 013 630	+ 15,21 %
DIVERS	Dépenses HT	825 360	1 087 726	1 230 748	+ 13,15 %
	Recettes	180 000	0	207 100	/
	Coût HT	645 360	1 087 726	1 023 648	-5,89 %
COÛT DU SERVICE HT		31 649 681	34 130 728	38 335 829	+ 12,32 %
COÛT DU SERVICE TTC		36 636 354	37 662 061	48 852 636	+ 29,71 %

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

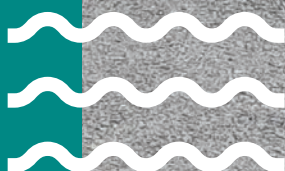
Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE



Les chiffres clés



Les chiffres clés

Les quantités collectées (en kg/hab)

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte à domicile et en apport volontaire	Déchets non recyclables	231,57	229,46	229,57	229,21	222,17	215,3	217,30	214,11	207,68
	Biodéchets	36,58	38,30	38,31	37,73	33,68	41,58	39,76	38,32	36,11
	Papiers et emballages	64,66	65,30	65,50	63,67	64,59	59,72	62,18	60,72	59,85
	Cartons pro	3,49	3,59	3,53	3,44	3,35	2,75	3,25	3,23	3,04
	PAV verre	24,09	24,32	25,20	25,74	26,03	26	26,52	26,51	25,84
	PAV papier	1,60	1,44	1,42	1,44	/	/	/	/	/
	PAV plastique	0,07	0,07	0,07	0,07	/	/	/	/	/
	PAV huile	0,15	0,22	/	/	/	/	/	/	/
	Collecte des encombrants à domicile	/	/	/	/	/	0,35	0,42	0,42	0,44
	Sous total	362,22	362,69	363,61	361,30	349,82	345,71	349,43	343,31	332,96
	Taux de valorisation matière	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %	37,72 %	37,80 %	37,62 %	37,61 %
Collecte en déchèterie	Valorisé	117,60	119,35	125,43	114,23	108,05	91,96	116,13	103,15	112,50
	Non valorisé	25,12	24,64	26,37	25,98	37,82	19,15	34,82	40,85	32,83
	Sous total	141,82	143,99	151,80	140,21	145,87	111,11	150,95	144,00	145,33
	Taux de valorisation matière	82,40 %	82,89 %	82,6 %	81,47 %	74,07 %	82,77 %	76,94 %	71,63 %	77,41 %
TOTAL		504,04	506,59	515,41	501,51	495,69	456,82	500,38	487,31	478,29
Taux de valorisation matière		49,16 %	49,85 %	50,34 %	49,12 %	47,55 %	48,67 %	49,60 %	47,67 %	49,70 %

Le coût moyen du service par habitant (HT en euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût/hab collectes (collecte et traitement)	84,34 €	82,00 €	86,36 €	85,88 €	85,35 €	87,86 €	87,57 €	91,12 €	102,43 €
Coût/hab des déchèteries (collecte et traitement)	16,86 €	17,58 €	17,72 €	17,54 €	17,13 €	17,03 €	16,93 €	20,58 €	23,71 €
Divers	4,72 €	5,05 €	2,80 €	3,30 €	6,90 €	2,32 €	2,18 €	3,68 €	3,46 €
TOTAL	105,92 €	104,63 €	106,88 €	106,72 €	109,38 €	107,21 €	106,68 €	115,38 €	129,61 €
Évolution	-12,13 %	-1,22 %	+2,15 %	-0,15 %	+2,49 %	-1,98 %	-0,49 %	+8,15 %	+12,33 %

L'évolution du service de gestion des déchets

2000 Clermont Communauté exerce la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ».

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Ferrand.

Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.

Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.

Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchèteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.

Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.

2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchèteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008 Ouverture de la déchèterie à Pont-du-Château.

2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011 Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchèterie de Blanzat.

2012 Passage des « hauts-de-quai » des déchèteries en régie.

Réouverture de la déchèterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013 Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.

Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchèteries.

2014 Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM.

Mise en place du Pass-Déchèterie.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

L'évolution du service de gestion des déchets

2015 Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Eco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaires pour le verre)

Déchèterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens

Déchèterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016 Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical

Densification des points d'apport volontaires pour le verre

2017 Rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique

Réhabilitation de la déchèterie de Cournon-Lempdes

Candidature de Clermont Auvergne Métropole à un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME

2018 Mise aux normes des déchèteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Fd), réhabilitation/ construction de la déchèterie de Cournon-Lempdes

Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le VALTOM

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur

2019 Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchèteries (lancement de l'étude de réhabilitation/ construction des déchèteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champanelle)

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire

Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

2020 Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/adaptation des déchèteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage)

2021 Simplification des consignes de tri : 100 % des papiers et emballages vont dans le bac jaune. Inventaire du parc de bacs en place avec installation d'un dispositif électronique d'identification. 1ère phase de rénovation de la déchèterie de Romagnat. Le STGDO rentre dans sa phase opérationnelle

2022 Expérimentation d'une collecte de biodéchets en sacs sur Romagnat. Ouverture de la nouvelle déchèterie de Gerzat. Evaluation de la collecte des déchets ménagers. Lancement du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire

2023 Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2024-2029

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

S²LO

ID : 063-246300701-20240719-DEL20240628_117-DE

Retrouvez toute notre actualité sur :



ClrmntMetropole



clermontmetropole



clermontmetropole.eu



Clermont Auvergne Métropole

Contactez-nous :



**Direction gestion des déchets
de Clermont Auvergne Métropole**

dechets@clermontmetropole.eu



04 63 669 669

**Toutes les démarches en ligne :
ici.clermontmetropole.eu**



CLERMONTMETROPOLE.EU